

ed here has been reproduced thanks
ity of:

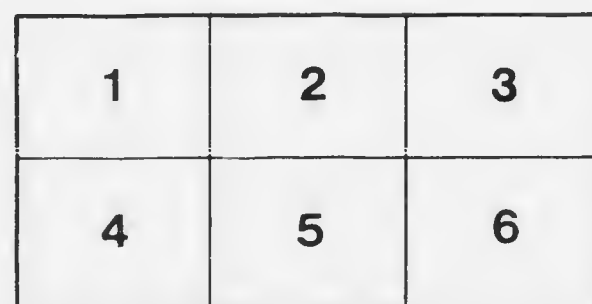
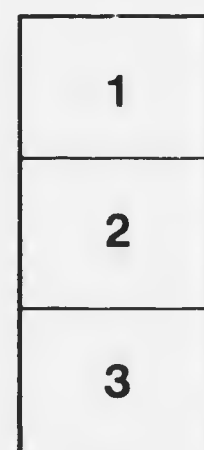
Bibliothèque nationale du Québec

pearing here are the best quality
dering the condition and legibility
copy and in keeping with the
ct specifications.

s in printed paper covers are filmed
n the front cover and ending on
with a printed or illustrated impres-
ck cover when appropriate. All
copies are filmed beginning on the
n a printed or illustrated impres-
ng on the last page with a printed
mpression.

ded frame on each microfiche
he symbol → (meaning "CON-
the symbol ▼ (meaning "END"),
lies.

charts, etc., may be filmed at
ction ratios. Those too large to be
ed in one exposure are filmed
ne upper left hand corner, left to
o bottom, as many frames as
following diagrams illustrate the



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la
générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le
plus grand soin, compte tenu de la condition et
de la netteté de l'exemplaire filmé, et en
conformité avec les conditions du contrat de
filimage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en
papier est imprimée sont filmés en commençant
par le premier plat et en terminant soit par la
dernière page qui comporte une empreinte
d'impression ou d'illustration, soit par le second
plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires
originaux sont filmés en commençant par la
première page qui comporte une empreinte
d'impression ou d'illustration et en terminant par
la dernière page qui comporte une telle
empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la
dernière image de chaque microfiche, selon le
cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le
symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être
filmés à des taux de réduction différents.
Lorsque le document est trop grand pour être
reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir
de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite,
et de haut en bas, en prenant le nombre
d'images nécessaire. Les diagrammes suivants
illustrent la méthode.

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1999

Technical and Bibliographic / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x				14x							18x						22x						26x						30x
		12x				16x				20x				24x				28x				32x							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

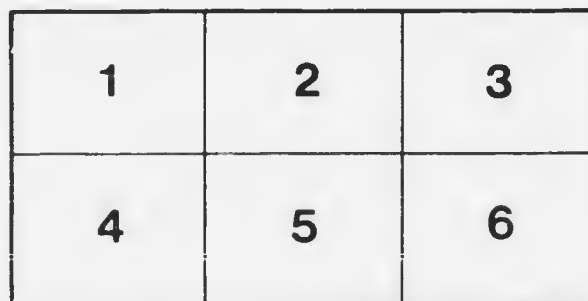
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

ANSI and ISO TEST CHART No. 2



APPLIED IMAGE Inc

400 East Main Street
Rochester, New York 14604 USA
Tel: 716/462-3600 Phone
716/462-3600 Telex/Fax

REPONSE

(No. 102.)

Lettre de l'honorable ministre des chemins de fer et des mines OTTAWA
en date du 3 mars, 1909



REPONSE

(No. 102.)

Lettre de l'honorable ministre des chemins de fer et des canaux, Ottawa,
en date du 3 mars, 1909.

TELEGRAMME.

Ottawa, 19 avril, 1909

L'honorable Premier Ministre Gouin,
 Québec.

Recevez lettres sympathiques de toutes les provinces. L'après ce que j'en
 sais aucune n'a fait de législation sur ce sujet.

(Signé) GEO. P. GRAHAM

Bureau du Ministre des Chemins de Fer et Canaux

Ottawa, 3 mars, 1909

Cher Monsieur,

Comme vous l'aurez sans doute remarqué, de nombreux accidents ont porté
 à l'attention du public les dangers qu'offrent les passages à niveau des chemins
 de fer, au Canada.

La Commission des chemins de fer au Canada a fait beaucoup déjà pour
 la protection du public, à ces passages, en donnant des ordres, mais l'opinion
 publique semble être tout à fait en faveur de l'idée de recourir à des mesures
 plus énergiques, et après avoir quelque peu étudié la question, j'en suis venu à
 la conclusion qu'il y aurait quelque chose à faire dans l'intérêt du public.

Je puis me tromper, et je n'ai pas l'intention de vous imposer ma manière
 de voir. Je ne fais qu'émettre mon opinion mais je crois que le seul moyen
 pratique de résoudre la difficulté, c'est que l'Etat aide, dans une certaine mesure
 au moins, à remédier au mal.

Le Dominion, les provinces, aussi bien que les municipalités, dans leur
 grand désir d'avoir les avantages des chemins de fer, ont permis d'établir de ces
 passages à niveau, qui depuis ont été une menace constante pour la sécurité des
 gens. Or, ceux qui ont été parties à l'établissement de cet état de choses
 devraient, je crois, aider aussi à y remédier.

A cette fin, j'en suis à considérer la possibilité de soumettre une législa-
 tion en demandant au parlement fédéral de mettre annuellement, pendant un
 certain nombre d'années, une certaine somme à la disposition de la Commission,
 pour lui permettre de contribuer à cette oeuvre: et je crois qu'il serait à propos
 d'insérer dans l'acte une clause donnant aussi à la Commission le droit de
 distribuer les fonds auxquels auraient contribué les provinces, d'après les
 instructions données par ces provinces elles-mêmes sur la manière de faire cette
 distribution.

Toutefois, le point le plus important, et celui sur lequel je désire appeler spécialement votre attention, est celui-ci: les municipalités seront appelées à contribuer une certaine part comme elles le font maintenant, mais elles n'ont pas le droit, et le gouvernement du Dominion ne peut leur donner le droit de contribuer, si ce n'est par règlement validé par le vote populaire. Ce que je propose, c'est que les législatures provinciales fassent une législation permettant aux municipalités de payer les sommes sans être obligées de soumettre un règlement au peuple.

Il est intéressant de remarquer, d'après les meilleurs renseignements que l'on ait reçus, que la grande majorité des accidents aux passages à niveau pourraient être évités si les gens qui circulent sur les grands chemins publics étaient plus prudents. Dans l'État de la Pennsylvanie, il y a à chaque traverse une enseigne portant ces mots "arrêtez, regardez et écoutez." Le voyageur sur le chemin public qui meurt et blessé au passage à niveau n'aura pas de droit d'action si l'on peut démontrer qu'il n'a pas obéi à l'impulsion de cette enseigne.

Si les municipalités exigent, par règlement ou autrement, que celui qui passe sur le chemin public s'arrête complètement à un certain nombre de verges de la traverse du chemin de fer, avant d'essayer de passer, je pense que le nombre des accidents aux passages à niveau serait réduit au minimum.

Les autorités fédérales du Canada n'ont pas l'avantage qu'ont les divers états de l'union américaine, qui contrôlent pratiquement tous les chemins de fer. Ils ont juridiction sur les chemins publics de même que sur les municipalités, et tout acte passé par les législatures d'Etat peut être mis à exécution dans ses moindres détails par leur propre organisation, mais au Canada, la juridiction est divisée et l'autorité fédérale est limitée.

Dans ces circonstances, me permettez-vous de vous demander votre coopération, en vous priant de faire une législation qui donnerait aux municipalités les pouvoirs nécessaires pour faciliter la mise à exécution de tout acte que le parlement fédéral pourrait passer à ce sujet.

Je ne fais que vous soumettre l'idée de la contribution des provinces.

Dans l'espoir que nous pourrions en venir à quelque chose de pratique pour obvier à ce danger,

J'ai l'honneur d'être, votre dévoué,

(Signé) GEO. P. GRAHAM

